

Demande d'abonnement forfaitaire « garagiste »

Nom du demandeur :

Raison sociale :

Adresse :

N° de téléphone : N° de fax :

Adresse mail :

Nombre de macarons demandés (dans la limite de 8 abonnements) :

Demande à transmettre en ligne (www.maisontranquillite.fr) ou par voie postale à Madame la Présidente de Nantes Métropole (Service Stationnement sur voirie - 2, Cours du champ de Mars - 44923 Nantes Cedex 9) avec les justificatifs suivants :

- Dernier avis d'imposition de la C.F.E. (Contribution Foncière des Entreprises)
- Extrait K-Bis de moins de 3 mois (immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés)



- L'abonnement forfaitaire « garagiste » est exclusivement réservé aux véhicules des clients.
- Les véhicules sont identifiés au moyen d'un macaron ; celui-ci doit être apposé de façon visible derrière le pare-brise du véhicule, angle inférieur droit côté passager.
- Le stationnement des véhicules doit s'effectuer uniquement dans les rues précisées sur le macaron.
- La durée du stationnement ne doit pas excéder 24 heures sur un même emplacement.
- Tout stationnement ne respectant pas ces règles est verbalisable.

Nantes, le

Signature

Tout document émanant ou traité par Nantes Métropole fait l'objet d'un enregistrement sur support informatique à l'usage exclusif de Nantes Métropole et de ses partenaires pour l'accomplissement de ses missions. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal à l'attention du service Stationnement sur voirie de Nantes Métropole à l'adresse indiquée ci-dessous, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.